

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 530**13 juillet 2001****SOMMAIRE**

Chesnay S.A., Luxembourg	25433	Prince Ruppert Bayview Holdings S.A., Luxembourg	25437
Fiduciaire Générale du Nord S.A., Diekirch	25405	Professional Power (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25402
Fiduciaire Générale du Nord S.A., Diekirch	25405	Resco Luxembourg, S.à r.l., Windhof/Capellen	25402
Financière Kleber Holding S.A., Luxembourg	25431	Rockdale S.A., Luxembourg	25403
GlobalNet Communications S.A., Luxembourg	25415	Roi Trading Holding S.A., Luxembourg	25402
Kerbalux S.A., Luxembourg	25394	Roi Trading Holding S.A., Luxembourg	25402
Kerbalux S.A., Luxembourg	25394	RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (N°1), S.à r.l., Luxembourg	25403
Kerbalux S.A., Luxembourg	25394	SAIRDEFI, Société Anonyme Internationale de Recherches et de Développement Financiers, Luxembourg	25410
Kerbalux S.A., Luxembourg	25394	Sagad Export S.A., Luxembourg	25402
Landsman S.A., Luxembourg	25395	Sainte Andrée Holding S.A., Fentange	25403
LCR Télécom Luxembourg S.A., Luxembourg	25395	Sarga Holding S.A., Luxembourg	25403
Lesta S.A., Luxembourg-Kirchberg	25406	Sarlex Holding S.A., Luxembourg	25404
Lidcome S.A., Luxembourg	25395	SHORTfund, Sicav, Luxembourg	25404
Life & More S.A., Luxembourg	25396	SITTAG, Société Internationale de Transfert de Technologie S.A.	25404
LTD Product, S.à r.l., Luxembourg	25396	Siba Management Holding S.A.	25404
Lucmergo S.A.H., Luxembourg	25395	Siras Holding S.A., Luxembourg	25405
Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Luxembourg	25396	Sito S.A., Alzingen	25410
Luxocar S.A., Luxembourg	25397	Société de Gestion Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg	25410
Mangrove Capital Partners S.A., Luxembourg	25397	Sodexo Luxembourg S.A., Windhof/Capellen	25410
Masco Europe, S.à r.l., Kopstal	25397	Solucare S.A., Windhof/Capellen	25411
Mayfair International S.A., Luxembourg	25397	Somaxim S.A., Oberanven	25411
MC Millan I.T. S.A., Luxembourg	25398	Sona West S.A., Luxembourg	25411
Medha Holding S.A., Luxembourg	25398	Sphynx Holding S.A., Luxembourg	25414
Mediterranean Consult Holding S.A., Luxembourg	25399	Spitar Holding S.A., Luxembourg	25411
Mini-Transports, S.à r.l., Luxembourg	25398	Star Import Export, S.à r.l., Luxembourg	25412
MPG, S.à r.l., Bridel	25399	Suria Holdings, S.à r.l., Luxembourg	25405
MPM Consulting S.A., Esch-sur-Alzette	25394	Symphonium, S.à r.l., Luxembourg	25412
Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg	25399	Symphonium, S.à r.l., Luxembourg	25412
ND Express, S.à r.l., Luxembourg	25396	Syracuse S.A.H., Luxembourg	25412
New Formina S.A., Luxembourg	25399	Uninco S.A., Luxembourg	25413
Number One, G.m.b.H., Niederanven	25400	Vistorta Immobilier S.A., Luxembourg	25413
Nutrisun S.A., Luxembourg	25398	Volkskemie S.A., Luxembourg	25413
Ocean Invest Holding S.A., Luxembourg	25400	Waterlelie S.A.H., Luxembourg	25414
Oxea Management S.A., Luxembourg	25400	Waterlelie S.A.H., Luxembourg	25414
P.T. Holding S.A., Packaging Technology Holding, Luxembourg	25401	Xaton Luxembourg S.A.	25440
Panelfund, Sicav, Luxembourg	25400	Xaton Luxembourg S.A., Clervaux	25440
Penrith S.A., Luxembourg	25401		
Petit Forestier Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25401		
Poésie de Chine, S.à r.l., Wiltz	25401		

KERBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.095.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74814/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

KERBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.095.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74815/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

KERBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.095.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74816/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

KERBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.095.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74817/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MPM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.

—
EXTRAIT

Suivant convention de domiciliation conclue entre 1) la société MPM CONSULTING S.A., Madame Michèle Negre, professeur de danse, demeurant à F-57570 Breistroff, 11, rue de l'Eglise, Monsieur Stéphane Mathieu, kinésithérapeute, demeurant à F-57100 Thionville, 18, boulevard Hildegarde, Monsieur Rémi Mathieu, médecin, demeurant à F-57570 Breistroff, 11, rue de l'Eglise et, 2) Me Gilbert Hellenbrand, avocat à la Cour, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks, domicile a été élu en l'Etude de Me Gilbert Hellenbrand pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 81, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74853/000/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.550.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 novembre 2000 à 16.00 heures

Résolution

1. Monsieur Pierre Grunfeld, commissaire aux comptes démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Philippe Zune, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74824/046/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 58.724.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société LCR TELECOM LUXEMBOURG S.A., qui se trouvait à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74825/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LIDCOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 70.399.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société LIDCOME S.A., qui se trouvait à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74826/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LUCMERGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.699.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 21 décembre 1981

—
Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1999 ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 72, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LUCMERGO S.A.

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74833/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

25396

LIFE & MORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 59.455.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société LIFE & MORE S.A., qui se trouvait à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74827/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LTD PRODUCT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.515.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société LTD PRODUCT, S.à r.l., qui se trouvait à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74832/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.406.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74834/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

ND EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 64.081.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société ND EXPRESS, S.à r.l., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Mr. C. Dax / Mr. D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74857/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

25397

LUXOCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 58.826.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société LUXOCAR S.A., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74835/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MASCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 250.000.000,- EUR.

Siège social: L-8181 Kopstal, 54, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 68.104.

MASCO CORPORATION EUROPE, S.à r.l., l'associé unique de MASCO EUROPE, S.à r.l., a décidé de nommer en qualité de nouveau manager de la Société pour une durée indéterminée, M. David Doran résidant au 21001 Van Born Road, Taylor, Michigan 48180, USA avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74839/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 23.156.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 7 novembre 2000

Le conseil d'administration décide de modifier le siège social de la société actuellement situé à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer et de le transférer à L-1331 Luxembourg; 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Pour MANGROVE CAPITAL PARTNERS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74841/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MAYFAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 63.153.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société MAYFAIR INTERNATIONAL S.A., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74842/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MINI-TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 8A, rue François Boch.
R. C. Luxembourg B 10.731.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 547, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74849/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

NUTRISUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 69.654.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société NUTRISUN S.A., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74863/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MC MILLAN I.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société MC MILLAN I.T. S.A., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Administrateur / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74843/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MEDHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 70.072.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société MEDHA HOLDING S.A., qui se trouvait au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74844/000/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MEDITERRANEAN CONSULT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 65.240.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société MEDITERRANEAN CONSULT HOLDING S.A., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74845/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MPG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 50.018.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74850/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

MULTI EUROPLACEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 24.007.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 16 octobre 2000

Le conseil d'administration:

1. nomme, conformément à l'article 12 des statuts Monsieur Roland Gillet au poste du Président du conseil d'administration;

3. décide, conformément à l'article 4 des statuts, de déplacer le siège social de la Société au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, et ce avec effet au 21 octobre 2000.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74854/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

NEW FORMINA S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2000

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 décembre 2000, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. L'Assemblée prend connaissance du rapport du liquidateur FIDALUX S.A.

2. L'Assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur à la liquidation la société HRT REVISION, S.à r.l., avec Siège Social au 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Certifié conforme

FIDALUX S.A.

Signature

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74859/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

NUMBER ONE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 50.472.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1999 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1999, enregistrés à Mersch, le 28 décembre 2000, vol. 126, fol. 52, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 28 décembre 2000.

V. Schaltz

Gérante technique

(74862/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

OCEAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 57.835.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société OCEAN INVEST HOLDING S.A., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74864/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

OXEA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 77.009.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société OXEA MANAGEMENT S.A., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74865/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

PANELFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.232.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 16 octobre 2000

Le conseil d'administration:

3. décide, conformément à l'article 4 des statuts, de déplacer le siège social de la Société au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, et ce avec effet au 21 octobre 2000.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

L'agent domiciliaire.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74868/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

P.T. HOLDING S.A., PACKAGING TECHNOLOGY HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 59.671.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2000

La démission de A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.

M. Johannes Boudewijn Stolk, administrateur de sociétés, Capelle a/d Ijssel, Pays-Bas, est nommé administrateur en son remplacement et terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Van Keymeulen

Administrateur-délégué

pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74866/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

PENRITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 70.360.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société PENRITH S.A. qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74870/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

PETIT FORESTIER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 54.795.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société PETIT FORESTIER LUXEMBOURG, S.à r.l., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74872/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

POESIE DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 2C, avenue de la Gare.
R. C. Diekirch B 2.455.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90027/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2001.

PROFESSIONAL POWER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 47.376.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société PROFESSIONAL POWER (LUXEMBOURG) S.A. qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74876/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

ROI TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.102.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74882/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

ROI TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.102.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74883/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

RESCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-8399 Windhof/Capellen, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 28.886.

—
Le bilan et l'annexe au 31 août 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

Signature.

(74880/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SAGAD EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.198.

—
Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2000.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(74893/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

ROCKDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 70.898.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société ROCKDALE S.A., qui se trouvait aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74881/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

**RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (N°1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(la «Société»).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 73.467.

—
A la suite d'une résolution de l'associé unique en date du 14 décembre 2000, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Andrew Disley comme gérant de la Société et a nommé Monsieur John Davison, demeurant au 30 Berkeley Square, Londres W1X 5HA, Royaume-Uni, nouveau gérant de la Société et ce pour une durée illimitée.

En conséquence, la Société est désormais gérée par les personnes suivantes:

- Monsieur Richard Bradley,
- Monsieur Michel Lamie,
- Monsieur John Davison.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (N°1), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74889/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SAINTE ANDREE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange.
R. C. Luxembourg B 50.638.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74894/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SARGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 70.084.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société SARGA HOLDING S.A., qui se trouvait au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74897/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SARLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.405.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2000, les démissions des Administrateurs MM. Alexandre Toufic Sarah, John E. Arregger et Khalil Malouf ont été acceptées. MM. Guy Baumann, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Guy Kettmann, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Albert Pennacchio, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'Administrateur. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour SARLEX HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONAL A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74898/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SIBA MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.412.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision unanime d'un conseil d'administration des actionnaires tenu en date du 20 octobre 2000 que suite à l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant été tenue à la suite de la signature de l'acte de constitution, Monsieur Yuri Stadnichenko a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société dans le cadre de son objet social par sa seule signature.

Pour SIBA MANAGEMENT HOLDING S.A.

Y. Stadnichenko

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74901/771/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SHORTFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 30.591.

Extraits des résolutions du Conseil d'Administration du 16 octobre 2000

Le conseil d'administration:

3. décide, conformément à l'article 4 des statuts, de déplacer le siège social de la Société au 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, et ce avec effet au 21 octobre 2000.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

L'agent domiciliataire.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74900/004/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

**SITTAG, SOCIETE INTERNATIONALE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE S.A.,
Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.055.

Le siège social à Luxembourg, 49, boulevard Royal, est dénoncé avec effet au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSCH & AREDNT, Avocats

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74904/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R. C. Diekirch B 4.225.

—
Par la présente les associés acceptent la démission de Monsieur Paul Laplume de ses fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'Administration et lui donne décharge pleine et entière.

Diekirch, le 10 juillet 2000.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.

A. Sassel

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2001, vol. 267, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(90067/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2001.

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R. C. Diekirch B 4.225.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société anonyme FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A. en date du 31 décembre 1998 que Monsieur François Winandy démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 1998.

Décharge pleine et entière lui a été accordée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 1999.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2000, vol. 267, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(90068/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 janvier 2001.

SIRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 70.085.

—
EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliataire, ayant changé d'adresse, le siège de la société SIRAS HOLDING S.A., qui se trouvait à 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74902/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SURIA HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 1.002.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.975.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

Signature.

(74922/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

STATUTS

L'an deux mille, le onze décembre.

Par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Vicence (Italie) sous la dénomination de LESTA S.r.l., avec siège social à Vicence (Italie), Via Carpagnon no 11, constituée en date du 9 février 1987 et inscrite au Registre des Entreprises de Vicence sous le numéro 20386/Tribunal de Vicence et au Registre des Sociétés de la Province de Vicence sous le numéro 192412, code fiscale 01896100243.

La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle Bintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille (35.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises le 30 juin 2000 par les actionnaires de la Société, et homologuées en date du 13 septembre 2000, qui ont décidé, entre autres:

- de transférer le siège social de Vicence, Via Carpagnon n° 11 au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, au Grand-Duché de Luxembourg.

- d'adopter pour la Société la forme de société anonyme, conformément à la législation en vigueur au Luxembourg.

2. Constatation et confirmation que la Société a transféré son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades avec changement du droit italien applicable à la Société en celui du Grand-Duché de Luxembourg avec adoption de la nationalité luxembourgeoise à partir du 13 septembre 2000.

3. Arrêté et approbation du bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, avec la précision que tous les actifs et tous les passifs de la Société ci-avant italienne, tout compris et rien excepté, sont repris par la société luxembourgeoise qui devient propriétaire de tous les actifs et se reconnaît obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société ci-avant italienne.

4. Refonte complète des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise et, par dérogation à la décision prise lors de l'assemblée extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2000 à Vicence, fixation des points suivants:

- objet social: société de participations financières (SOPARFI);

- durée de la Société: illimitée;

- capital autorisé: 5.000.000,- d'euros;

- autorisation d'émettre des emprunts obligataires dans le cadre du capital autorisé.

- possibilité de rachat par la Société de ses propres actions sur base de l'article 49-2.

5. Décision de procéder à des élections statutaires, à savoir:

a. d'un conseil d'administration composé de trois membres;

b. d'un commissaire aux comptes;

c. fixation de la durée des mandats.

6. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les résolutions prises le 30 juin 2000 par les actionnaires de la Société, et homologuées en date du 13 septembre 2000, qui ont décidé, entre autres:

- de transférer le siège social de Vicence, Via Carpagnon n° 11 au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, au Grand-Duché de Luxembourg,

- d'adopter pour la Société la forme de société anonyme, conformément à la législation en vigueur au Luxembourg, sont confirmées.

Deuxième résolution

Le transfert du siège social de la Société à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades et le changement de la nationalité de la société, actuellement de nationalité italienne, en société de nationalité luxembourgeoise à partir du 13 septembre 2000 sont confirmés.

Troisième résolution

La situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques des états financiers intérimaires non révisés de la société italienne, établis à la date du 13 septembre 2000 sont approuvés et il est précisé que tous les actifs et tous les passifs de la Société ci-avant de droit italien, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout les passifs et tous les engagements de la Société ci-avant de droit italien.

Il résulte encore d'un rapport dressé le 6 novembre 200 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la Société, que le Conseil d'Administration a déclaré qu'il n'est survenu aucun événement et il n'est intervenu aucune opération susceptible de remettre en cause la sincérité et la régularité des états financiers intérimaires au 13 septembre 2000.

Par ailleurs le réviseur préqualifié certifie avoir reçu de la part du Conseil d'Administration la confirmation qu'il n'y a eu aucune activité commerciale dans LESTA S.r.l. à partir du 30 juin 2000 jusqu'à la date de son rapport.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

Il est décidé d'adopter la forme d'une société anonyme et, par dérogation à la décision prise lors de l'assemblée extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2000 à Vicence, il est encore décidé que:

- L'objet social sera celui d'une société de participations financières (SOPARFI);
- La durée de la Société sera illimitée;
- Le capital autorisé de la Société sera de 5.000.000,- d'euros;
- La Société sera autorisée à émettre des emprunts obligataires dans le cadre du capital autorisé.
- La Société pourra racheter ses propres actions sur base de l'article 49-2.

En conséquence les statuts de la Société, après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LESTA S.A., régie par les présents statuts ainsi que par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions (5.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 11 décembre 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toutes souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social au Luxembourg est censé avoir commencé le 13 septembre 2000 et finira le 31 décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle au Luxembourg se réunira en 2001.

Répartition des actions

Les actionnaires existants de la société transférée se voient attribuer la propriété de 3.465 actions de 10,- euros chacune pour la société FINMEDIT S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg et de 35 actions de 10,- euros chacune pour Monsieur Giulio Raffin, industriel, demeurant au 4 Via Forniz, Porcia (PN), Italie.

Constatation et rapport du réviseur

Le notaire soussigné certifie sur base des états financiers intérimaires non révisés qui lui ont été présentés, que le capital de trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la Société au Luxembourg.

L'Assemblée Générale adopte le rapport dressé le 6 novembre 2000 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la Société et qui contient les conclusions suivantes:

«Conclusion

Sur base de ce qui précède, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'actif net de la Société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 10 EUR chacune des 3.500 actions de LESTA S.A. à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport, après avoir été paraphé par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Il est décidé de procéder aux élections statutaires rendues nécessaires à la suite du transfert du siège de la Société et du changement de sa nationalité.

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10 Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse,

b. Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

c. Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire:

MOTHERWELL SERVICES LIMITED, une société avec siège social au Flat 4, 1-2 Telegraph House, Rutland Gardens, Londres SW7 1BX, Royaume-Uni.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2006.

Evaluation

A toutes fins utiles l'actif net de la Société est évalué à quatre-vingt-onze millions cent vingt-deux mille deux cent soixante-huit (91.122.268,-) francs luxembourgeois.

Droit d'apport

La Société étant transférée d'un pays membre de l'Union Européenne dans lequel elle a déjà réglé un droit d'apport, elle se réfère à l'article 3 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, C. Bintz, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(00011/230/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2001.

SITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen.

R. C. Luxembourg B 74.116.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74903/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SAIRDEFI, SOCIETE ANONYME INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENTS FINANCIERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.655.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2000 à Luxembourg

L'Assemblée prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Marc Lamesch de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Monsieur Laurent Jacquemart, 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74905/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 44.531.

EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., qui se trouvait à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74908/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SODEXHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Capellen, 11, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 17.620.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2001:

- Monsieur Francois Leplat, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, Président et Administrateur-Délégué,
- Monsieur Bernard Carton, administrateur de sociétés, demeurant à Paris,
- Monsieur Raphaël Dubrule, administrateur de sociétés, demeurant à Versailles,
- Monsieur Jean-Michel Dhenain, administrateur de sociétés, demeurant à Versailles.

Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

Signature.

(74909/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SOLUCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof/Capellen, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 40.040.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2001:

- SODEXHO LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur François Leplat, demeurant à Bruxelles, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué,
- Monsieur Bernard Carton, administrateur de sociétés, demeurant à Paris,
- Monsieur Raphaël Dubrule, administrateur de sociétés, demeurant à Versailles,
- Monsieur Jean-Michel Dhenain, administrateur de sociétés, demeurant à Versailles.

Le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2000. Signature.
(74911/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SOMAXIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 43.983.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000. Signature.
(74912/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SONA WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.958.

EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société SONA WEST S.A., qui se trouvait à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74913/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SPITAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 73.220.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SPITAR HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(74915/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SYMPHONIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 1.764.026.850.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 73.153.

Il résulte de trois contrats de cession de parts sociales datés du 15 décembre 2000, que la société EVERGREEN OAK LIMITED ayant son siège social à P.O. Box 75 Gibraltar, a cédé ses 70.560.574 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 de la société SYMPHONIUM, S.à r.l. de la manière suivante:

- 69.842.224 parts sociales à la société AUDITORIUM INVESTMENTS 1, S.à r.l., avec siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

- 359.175 parts sociales à la société AUDITORIUM INVESTMENTS 2, S.à r.l., avec siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

- 359.175 parts sociales à la société AUDITORIUM INVESTMENTS 3, S.à r.l., avec siège social au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

A compter de cette date, les sociétés AUDITORIUM INVESTMENTS 1, S.à r.l., AUDITORIUM INVESTMENTS 2, S.à r.l. et AUDITORIUM INVESTMENTS 3, S.à r.l. avec sièges sociaux au 7, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg sont devenues associées de la société SYMPHONIUM, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74924/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SYMPHONIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 1.764.026.850.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 73.153.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 15 décembre 2000, que la société WILLESDEN LIMITED ayant son siège social à P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a cédé ses 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- de la société SYMPHONIUM, S.à r.l. à la société AUDITORIUM INVESTMENTS 1, S.à r.l. avec siège social au 7, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74925/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

STAR IMPORT EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.034.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(74920/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SYRACUSE S.A., Société Anonyme Holding, (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.803.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaire de la société anonyme holding en liquidation SYRACUSE S.A., qui a eu lieu en date du 22 décembre 2000 à 14.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux seront déposés auprès de et confiés à la garde de CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pendant cinq ans.

Les créances non réclamées par des créanciers ou actionnaires de la société seront gardées pendant un délai légal à Luxembourg, auprès de CREGELUX S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

Pour SYRACUSE S.A.

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74926/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

UNINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 10.881.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Président,
- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

Signature.

(74947/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

VISTORTA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 70.039.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

Signature.

(74956/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

VOLKSKEMIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.051.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats d'Administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert, Nicolaas Scholtens venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période d'un 1, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le Commissaire aux Comptes, Patrice Yande dont le mandat vient à échéance lors de cette assemblée, est remplacé par TRUSTAUDIT S.A., pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

VOLKSKEMIE S.A.

Signature

Un mandataire

(74957/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.496.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 23 du 20 janvier 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 146 du 5 avril 1993.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding

Signature

(74958/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

WATERLELIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 31.496.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2000 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Nico Becker et Guy Schosseler, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année, Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

L'Assemblée a nommée en qualité de Commissaire aux comptes, pour un terme d'une année, Madame Nathalie Thunus, employée privée, demeurant à L-8550 Noerdange, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

Pour extrait conforme

WATERLELIE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74959/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

SPHYNX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 76.952.

EXTRAIT

La SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., en sa qualité d'Agent Domiciliaire, ayant changé d'adresse, le siège de la société SPHYNX HOLDING S.A., qui se trouvait à 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, a été transféré au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en date du 19 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

C. Dax / D. Delaby

Associé-Gérant / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 77, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74914/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2000.

GlobalNet COMMUNICATIONS, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, place du Théâtre.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-ninth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following persons:

1. Mr Marek Wieckowski, businessman, residing at 1025 Pacific Drive, Delta, B.C Canada, here represented by Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29, 2000;

2. RONGWHELL INVESTMENTS LTD, a company from the British Virgin Islands, having its registered office in Tortola,

here represented by Mr François Pfister, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 1999.

Which proxies shall be signed ne varietur by the attorneys-in-fact of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to enact as follows the articles of incorporation of a société anonyme which they wish to incorporate among themselves:

Title I.- Name, Registered Office, Purpose, Duration**Art. 1. Name of the Company**

There is hereby formed a société anonyme under the name of GlobalNet COMMUNICATIONS.

Art. 2. Registered office of the Company

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be transferred abroad provisionally by decision of the Board of Directors until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. Company Duration

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Company Purpose

The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may participate in the establishment and/or development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render the latter any assistance by way of loans, guarantees or otherwise. The Company may borrow in any form and issue bonds and debentures. Furthermore, the Company may hold, license and exploit all intellectual property rights.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares, Transfer of Shares**Art. 5. Share capital and Authorized capital****5.1 Corporate capital**

The corporate capital is set at thirty thousand four US dollars and eighty cents (30,004.80 US\$) divided in twenty-five thousand and four (25,004) Common Shares without designation of a par value.

5.2 Authorized capital

The Board of Directors is hereby granted the authority to increase the corporate capital in one or several times, through the issuance of Common Shares or Series A Preferred Shares, with or without a share issue premium, as follows:

5.2.1 - Authorized capital A1

The Board of Directors has the authority to increase the corporate capital up to an additional fifteen thousand US dollars (15,000.- US\$), as may be effected through the issuance of a maximum of twelve thousand five hundred (12,500) Series A Preferred Shares, without designation of a par value, through the conversion of a convertible note (the «Convertible Note») of a face principal amount of one million U.S. dollars (US \$1,000,000.-), together with such additional Series A Preferred Shares up to an additional ten million eight hundred thousand US dollars (US\$10,800,000.-) through the issuance of a maximum of nine million (9,000,000) Series A Preferred Shares without designation of a par value, as may be issuable in accordance with the anti-dilution calculations contained in such Convertible Note.

5.2.2 - Authorized capital A2

The Board of Directors has the authority to increase the corporate capital up to an additional two U.S. dollars and forty cents (\$2.40), through the issuance of a maximum of two (2) Series A Preferred Shares, without designation of a par value.

5.2.3 - Authorized capital A3

The Board of Directors has the authority to increase the corporate capital up to an additional ten million eight hundred thousand U.S. dollars (US \$10,800,000.-) through the issuance of a maximum of 9 million Common Shares without

designation of a par value. Notwithstanding any other provision of these articles, the Board of Directors is not authorized to issue such new shares under this section 5.2.3 without the shareholders having their preferential subscription rights maintained and any such issuance of new shares under this section 5.2.3 must be in compliance with Article 16 hereof.

5.2.4 - Authorized capital E

The Board of Directors has the authority to increase the corporate capital up to an additional five thousand US dollars and forty cents (5,000.40 US\$), through the issuance of a maximum of 4,167 additional Common Shares without designation of a par value which are reserved for the purpose of implementing an incentive share or stock option plan or plans (the «Incentive Plan») for key directors, officials, employees or consultants of the Company, or any subsidiary of the Company, whether through the issuance of shares or rights with respect to shares to such persons directly or to a financial institution, foundation, trust, corporation or other special purpose vehicle which in turn would issue beneficial interests in such shares (such persons or entities being collectively referred to as the «Plan Beneficiaries»).

5.2.5 - General Authority

The authority so granted to the Board of Directors is valid for a period of five years, commencing on the publication date of the incorporation deed of the Company.

The period of this authority may however be extended by resolution of the shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for new shares from time to time, unless otherwise provided for expressly in these articles.

The Board of Directors is authorized to issue such new shares during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights, unless otherwise provided for expressly in these articles.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be entitled and obliged to take all steps necessary to amend the language of this article 5 in order to record such change.

5.3 - Common Shares

The holders of Common Shares shall have:

(i) the right to receive dividends, when and as declared by the General Meeting of Shareholders out of the profits legally available therefor, after any required payment to the holders of the Series A Preferred Shares, and

(ii) in the event of any distribution of assets upon liquidation or otherwise, the right to receive ratably and equally all the assets and funds of the Company remaining after the payment to the holders of the Series A Preferred Shares, or any other shares issued in preference to the Common Shares of the specific amounts which they are entitled to receive, subject to the provisions of section 5.5 hereof.

5.4 - Redeemable Shares

The Common Shares are redeemable by the Company in accordance with article 49-8 of the Law on Commercial Companies at a price of US \$0.01 per share in the circumstances and subject to conditions approved by the Board of Directors and set out in (i) a shareholders agreement as may be in force from time to time between, the principal founding shareholder of the Company, the Company and BEN TELECOM NEVADA, LLC and, if applicable, other shareholders of the Company and/or (ii) stock restriction agreements as may be in force from time to time between the Company and any Plan Beneficiaries.

5.5 - Series A Preferred Shares

A holder of Series A Preferred Shares will be entitled to receive preferential dividends at the rate of ten percent

(10%) of the original issue price (including the share premium, if any) of the Series A Preferred Shares per annum whenever profits are legally available and when and as declared by the General Meeting of Shareholders of the Company (the «Series A Dividend Amounts»). The Series A Dividend Amounts will be in preference to dividends to be paid on Common Shares and will be cumulative. No dividend shall be paid on the Common Shares at a rate greater than the rate at which dividends are paid on the Series A Preferred Shares. However, no accrued Series A Dividend Amounts shall be paid on any Series A Preferred Shares that are converted into Common Shares.

Upon the liquidation or winding-up of the Company, after payment or provision for the payment of the debts and other liabilities of the Company, each holder of Series A Preferred Shares shall be entitled to receive, out of the remaining assets of the Company available for distribution to shareholders, full repayment of the original issue price of the Series A Preferred Shares (including the share issue premium, if any), plus any accrued and unpaid Series A Dividend Amounts, before any other distribution to holders of Common Shares of the Company.

After such repayment and the subsequent repayment to the holders of Common Shares of the original issue price of the Common Shares, the balance of available assets is at the disposal of the General Meeting; provided, however, such distribution of assets with respect to Common Shares and Series A Preferred Shares shall be at the same per share rate.

5.6 - Redemption of Series A Convertible Preferred Shares

5.6.1 In accordance with article 49-2 of the Law on Commercial Companies, each holder of outstanding Series A Preferred Shares shall have the right to require the Company to redeem:

(a) up to one-third (1/3) of all such Series A Preferred Shares held by a holder upon the fourth anniversary of the Original Series A Issuance Date,

(b) up to one-third (1/3) of all such Series A Preferred Shares held by a holder upon the fifth anniversary of the Original Series A Issuance Date, and

(c) all Series A Preferred Shares not redeemed under (a) and (b), plus all remaining unredeemed Series A Preferred Shares upon the sixth anniversary, and upon any succeeding anniversary, of the Original Series A Issuance Date (each such anniversary a 'Series A Redemption Date'). The 'Original Series A Issuance Date' is the date of the first issuance of Series A Preferred Shares by the Company.

5.6.2 Each holder of Series A Preferred Shares may elect to have Series A Preferred Shares redeemed under this clause (i) by notifying the Company of such election no later than 30 days prior to each such Series A Redemption Date (a «Series A Redemption Notice»). The Company shall effect such redemption in a single instalment due upon the Series A Redemption Date to which such Series A Redemption Notice relates. If the Company is not legally able to redeem all Series A Preferred Shares upon the applicable Series A Redemption Date because profits shall be insufficient or otherwise, then the holders of Series A Preferred Shares shall share ratably in any such redemption based on the respective number of shares that each such holder owns.

5.6.3 The price (the «Series A Redemption Price») at which each Series A Preferred Share is to be redeemed by the Company pursuant to this subsection 5.6.3 hereof shall be equal to the Average Series A Issuance Price per share plus any accrued unpaid Series A Dividend Amounts outstanding upon the applicable Series A Redemption Date. «Average Series A Issuance Price» means (i) the total consideration paid for the Series A Preferred Shares in exchange for their issuance, including the Convertible Note, divided by (ii) the aggregate number of Series A Preferred Shares that have been issued. On and after any date that the Company actually redeems shares of Series A Preferred Shares pursuant to this subsection 5.6.3, paying the full Series A Redemption Price, all rights in respect of the Series A Preferred Shares to be redeemed, except the right to receive the Series A Redemption Price, shall cease and terminate, and such shares shall no longer be deemed to be outstanding, whether or not the certificates representing such shares have been received by the Company.

5.6.4 To the extent that the Company may not at any such Series A Redemption Date legally redeem such Series A Preferred Shares, such redemption will take place as soon as legally permitted, with, however, dividends continuing to accrue until such redemption is actually effected.

5.7 - Conversion of Series A Preferred Shares

5.7.1 Upon the terms set forth in this section 5.7, each holder of each Series A Preferred Share shall have the right, at such holder's option, at any time and from time to time, to request the conversion of such share or shares into the number of fully paid non assessable Common Shares equal to the quotient obtained by dividing (a) the Average Series A Issuance Price (as defined in section 5.6.3 hereof) of such Series A Preferred Share by (b) the Series A Conversion Price (as defined below). The conversion price per share at which Common Shares shall be issuable upon conversion of Series A Preferred Shares (the «Series A Conversion Price») shall be the Average Series A Issuance Price as adjusted pursuant to this section 5.7. The holder of any Series A Preferred Share may exercise the conversion right pursuant to this section by delivering a written notice stating that the holder elects to convert such shares. Conversion shall be deemed to have been effected on the date when such delivery is made and shall be automatically effected upon the consummation of a Qualified IPO (as defined below) (in each such case, the «Series A Conversion Date»).

5.7.2 Upon the terms set forth in this section 5.7, each Series A Preferred Share shall automatically be converted to that number of fully paid Common Shares equal to the quotient obtained by dividing (a) the Average Series A Issuance Price by (b) the applicable Series A Conversion Price, as last adjusted and then in effect, immediately prior to the consummation of a Qualified IPO, all as adjusted pursuant to section 5.7.5 below.

5.7.3 As promptly as practicable after the conversion of any shares of Series A Preferred Shares into Common Shares under sections 5.7.1 or 5.7.2 above, the general meeting of shareholders will acknowledge the conversions and take all appropriate resolutions to have the resulting changes to the articles of association recorded before notary and the Company shall proceed to the required inscriptions in the Register (as defined under section 5.9) issue and deliver upon holder's request, to the place designated by such holder, a certificate or certificates for the number of full shares of Common Shares to which such holder is entitled, and a cash amount in respect of any fractional interest in a share of Common Share as provided in section 5.7.4 below.

5.7.4 The number of all Common Shares issuable upon conversion of Series A Preferred Shares shall be computed on the basis of the aggregate number of such Series A Preferred Shares to be converted. Upon conversion of Series A Preferred Shares, the Company will not issue fractional shares of Common Shares. If fractional shares of Common Shares would otherwise be issuable upon conversion of any such shares but for the limitation described in the preceding sentence of this section 5.7.4 hereof, in lieu thereof the Company shall pay a cash adjustment in respect of such fractional interest in an amount equal to the product of (i) the price of one Common Share as determined in good faith by the Board of Directors and (ii) such fractional interest. The holders of fractional interests shall not be entitled to any rights as shareholders of the Company in respect of such fractional interests.

5.7.5 The Series A Conversion Price for each Series A Preferred Share shall be subject to adjustment from time to time as follows:

(a) If the Company shall, at any time or from time to time after the Original Series A Issuance Date (as defined in section 5.6.1 hereof), issue any Common Share (other than the Common Shares available for Incentive Plans under section 5.2.4 hereof for which no anti-dilution adjustment shall be made) for a consideration per share less than the Series A Conversion Price, in effect immediately prior to the issuance of such Common Shares, then the Series A Conversion Price, as in effect immediately prior to each such issuance, shall forthwith be lowered to a price equal to the quotient obtained by dividing:

(i) an amount equal to the sum of (x) the total number of Common Shares outstanding immediately prior to such issuance, multiplied by the Series A Conversion Price in effect immediately prior to such issuance, and (y) the subscription price received by the Company upon such issuance; by

(ii) the total number of Common Shares outstanding immediately after the issuance of such Common Shares.

(b) For the purposes of any adjustment of the Series A Conversion Price pursuant to clause (a) above, the following provisions shall be applicable:

(i) in the case of the issuance of Common Shares for cash in a public offering or private placement, the consideration shall be deemed to be the amount of cash paid therefor after deducting therefrom any discounts, commissions or place-

ment fees payable by the Company to any underwriter or placement agent in connection with the issuance and sale thereof.

(ii) in the case of the issuance of Common Shares for a consideration in whole or in part other than cash, the consideration other than cash shall be deemed to be the fair value per share thereof as determined in good faith by the Board of Directors of the Company and certified by the Company's statutory auditor, irrespective of any accounting treatment.

(iii) in the case of the issuance of options to purchase or rights to subscribe for Common Shares, securities by their terms convertible into or exchangeable for Common Shares, or options to purchase or rights to subscribe for such convertible or exchangeable securities:

(1) the aggregate maximum number of Common Shares deliverable upon exercise of such options to purchase or rights to subscribe for Common Shares shall be deemed to have been issued at the time such options or rights were issued and for a subscription price equal to the subscription price (determined in the manner provided in sections 5.7.1 and (ii) above), if any, received by the Company upon the issuance of such options or rights plus the minimum purchase price provided in such options or rights for the Common Shares covered thereby;

(2) the aggregate maximum number of Common Shares deliverable upon conversion of or in exchange for any such convertible or exchangeable securities or upon the exercise of options to purchase or rights to subscribe for such convertible or exchangeable securities and subsequent conversion or exchange thereof shall be deemed to have been issued at the time such securities, options, or rights were issued and for a subscription price equal to the subscription price received by the Company for any such securities and related options or rights (excluding any cash received on account of accrued interest or accrued dividends), plus the additional subscription price, if any, to be received by the Company upon the conversion or exchange of such securities or the exercise of any related options or rights (the consideration in each case to be determined in the manner provided in clauses (i) and (ii) above);

(3) on any change in the number of shares or exercise price of Common Shares deliverable upon exercise of any such options or rights or conversions of or exchanges for such securities, other than a change resulting from the antidilution provisions thereof, the Series A Conversion Price shall forthwith be readjusted to the Series A Conversion Price as would have been obtained had the adjustment made upon the issuance of such options, rights or securities not converted prior to such change or options or rights related to such securities not converted prior to such change been made upon the basis of such change; and

(4) on the expiration of any such options or rights, the termination of any such rights to convert or exchange or the expiration of any options or rights related to such convertible or exchangeable securities, the Series A Conversion Price shall forthwith be readjusted to the Series A Conversion Price as would have been obtained had the adjustment made upon the issuance of such options, rights, securities or options or rights related to such securities been made upon the basis of the issuance of only the number of Common Shares actually issued upon the exercise of such options or rights, upon the conversion or exchange of such securities, or upon the exercise of the options or rights related to such securities and subsequent conversion or exchange thereof.

(c) If, at any time after the Original Series A Issuance Date, the number of Common Shares outstanding is increased by a dividend payable in Common Shares or by a subdivision or split-up of Common Shares, then, following the record date for the determination of holders of Common Shares entitled to receive such dividend, subdivision or split-up, the Series A Conversion Price shall be appropriately decreased so that the number of Common Shares issuable on conversion of each Series A Preferred Shares shall be increased in proportion to such increase in outstanding Common Shares.

(d) If, at any time after the Original Series A Issuance Date, the number of Common Shares outstanding is decreased by a combination of the outstanding Common Shares, then, following the record date for such combination, the Series A Conversion Price shall be appropriately increased so that the number of Common Shares issuable on conversion of each Series A Preferred Shares shall be decreased in proportion to such decrease in outstanding Common Shares.

(e) In the event of any capital reorganization of the Company, any reclassification of the stock of the Company (other than a change in par value or from par value to no par value or from no par value to par value or as a result of a stock dividend or subdivision, split-up or combination of shares), or any consolidation or merger of the Company, each Series A Preferred Share shall after such reorganization, reclassification, consolidation, or merger be convertible into the kind and number of shares or other securities or property of the Company or of the entity resulting from such consolidation or surviving such merger to which the holder of the number of Common Shares deliverable (immediately prior to the time of such reorganization, reclassification, consolidation or merger) upon conversion of such Series A Preferred Share would have been entitled upon such reorganization, reclassification, consolidation or merger. The provisions of this clause shall similarly apply to successive reorganizations, reclassifications, consolidations or mergers.

(f) No adjustment in the Series A Conversion Price shall be required unless such adjustment would require an increase or decrease of at least 0,01% in such Conversion Price; provided, that any adjustments not required to be made by virtue of this sentence shall be carried forward and taken into account in any subsequent adjustment. All calculations under clauses (a) through (e) above shall be made to the nearest one hundredth (1/100) of a cent or the nearest one tenth (1/10) of a share, as the case may be.

(g) In any case in which the provisions of this section 5.7 shall require that an adjustment shall become effective immediately after a record date of an event, the Company may defer until the occurrence of such event (x) issuing to the holder of any Series A Preferred Shares converted after such record date and before the occurrence of such event the Common Shares issuable upon such conversion by reason of the adjustment required by such event in addition to the Common Shares issuable upon such conversion before giving effect to such adjustments, and (y) if applicable, paying to such holder any amount in cash in lieu of a fractional Common Share of capital stock pursuant to these articles; provided, however, that the Company shall deliver to such holder an appropriate instrument evidencing such holder's right to receive such additional Common Shares and such cash.

(h) In the event that holders of at least a majority of the then outstanding Series A Preferred Shares consent in writing to limit, or waive in its entirety, any anti-dilution adjustment to which the holders of the Series A Preferred Shares would otherwise be entitled hereunder, the Company shall not be required to make any adjustment whatsoever with respect to any Series A Preferred Shares in excess of such limit or at all, as the terms of such consent may dictate.

(i) The computations of all amounts under this section 5.7.5 shall be made assuming all other anti-dilution or similar adjustments to be made to the terms of all other securities resulting from the transaction causing an adjustment pursuant to this section 5.7.5 have previously been made so as to maintain the relative economic interest of the Series A Preferred Shares vis à vis all other securities issued by the Company.

5.7.6 For the purpose of these articles, a «Qualifying IPO» means (i) a fully underwritten public offering (underwritten by a reputable underwriter of international reputation) of Common Shares registered in accordance with applicable securities laws, or in accordance with an applicable exemption, (ii) a listing of the Common Shares upon a reputable stock exchange in North America or Europe and (iii) involving an aggregate public offering price per share (prior to underwriters commissions and expenses) that is not less than five times the Average Series A Issuance Price per share (as proportionally adjusted for stock splits, consolidation or other such capital changes in accordance with these articles) and with an aggregate offering price of not less than fifty million (50,000,000.-) EUR or the equivalent in another currency.

5.8 - Transfers of shares

All transfers of issued Common Shares and Series A Preferred Shares shall be subject to the terms and conditions of a Shareholders Agreement, and certain stock restriction agreements from time to time in force between the Company and its shareholders. The Board of Directors and the shareholders to the extent required shall cause transferees to adhere to such agreements.

5.9 - Shares

The shares, whether Common Shares or Series A Preferred Shares or otherwise, will only be issued in registered form.

The shares may be represented at the owner's option by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

All issued shares shall be registered in the Register of Shareholders (the «Register»), which shall be kept at the registered office of the Company and shall contain the name of each shareholder, his country of residence or elected domicile, the number and class of shares held by him and the amount paid up on each share.

Every transfer of shares shall be effected by means of a written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferrer and the transferee, or by the persons holding suitable powers of attorney to act for them.

Every shareholder must provide the Board of Directors with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register.

If any shareholder does not provide such address, the Board of Directors may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Board of Directors from time to time, until another address shall be provided to the Board of Directors by such shareholder.

Any shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be communicated by the Board of Directors from time to time.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Each share is entitled to one vote at any General Meeting of Shareholders of the Company.

Title III.- Board of Directors

Art. 6. Directors

The Company is managed by a Board of Directors composed of three members, shareholders or not, appointed for the first time until the annual general meeting to be held in the year 2002 and thereafter for a period of one year by the General Meeting of Shareholders which may at any time remove them.

So long as 25% of the issued Series A Preferred Shares of the Company are outstanding, the holders of the Series A Preferred Shares shall have the sole right to nominate to the General Meeting of Shareholders candidates for one director's mandate, it being understood that at least two candidates shall be nominated for the mandate in question. The director elected from among candidates nominated by the holders of Series A Preferred Shares is referred to in the present articles of incorporation as the «A-director».

Art. 7. Chairman, Convening and Meetings of the Board of Directors

7.1 The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

7.2 The Board of Directors convenes upon call by the chairman, whenever the interest of the Company so requires. It must be convened whenever (i) two directors so request, or (ii) the A-director so requests.

7.3 The Board of Directors of the Company shall meet at least quarterly.

7.4 Any director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other means of electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

7.5 The Board of Directors can only deliberate and act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy, provided that, subject to this article, one of such members is the A-director.

7.6 Notice for a directors meeting, unless waived in any manner by each of the directors, shall be 15 days and shall contain the agenda for such meeting.

7.7 In the event a quorum for action by the board at a meeting in respect of a particular agenda is not present as a result of the failure of the A-director to attend, the remaining directors shall in good faith attend to reschedule a second meeting at a date and time at which the A-director is able to be present; provided however that the date of the second meeting shall occur no sooner than the fifth nor later than the tenth day following such first meeting (or, if the fifth or the tenth day is not a business day, the next business day following such fifth or tenth day) at the same time as the first meeting. If the A-director is not present at such second meeting, a third meeting shall be scheduled for any time following the aforementioned 10 day period but not earlier than two days after such second meeting, at which meeting a quorum for the valid transaction of business shall be a majority of directors irrespective of whether the A-director is present.

7.8 Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communications device (including telephone or video conference) which allows all other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted for purposes of the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

7.9 Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

7.10 Any meeting of the Board of Directors, shall be deemed to take place in Luxembourg, notwithstanding the fact that some or all directors have participated in the meeting by proxy or by means of a communications device.

Art. 8. Conflicts of interest

A director having a personal interest in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have this declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board, but will continue to count for the quorum.

Where at a meeting the quorum is reached and one or several directors refrain from voting as a consequence of the requirements of the preceding paragraph, resolutions will validly be passed by majority vote of the remaining directors.

At the next general meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders will be informed of all matters in which a director had a personal interest.

Art. 9. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate purpose.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 10. Binding signature

The Company will be bound in any circumstances by the individual signature of the Managing Director, subject to a validly adopted resolution, if required, as to matters governed by Article 16 hereof, or the joint signature of two directors, without prejudice to any delegations of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. Delegation

Subject to a validly adopted resolution, if required, as to matters governed by Article 16 hereof:

(i) The Board of Directors may delegate, its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called Managing Directors.

(ii) It may also entrust, the management of a division of the Company to one or more managers, and give special powers for well-determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Litigation

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be conducted in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by a director empowered for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. Statutory Auditor

The Company is supervised by one or several statutory auditors of international recognized standing, appointed by the General Meeting of Shareholders which will determine their number and their remuneration, as well as the term of their office, the latter not to exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 14. Annual General Meeting of Shareholders

The annual General Meeting of Shareholders will be held in Luxembourg at the place specified in the meeting notices, on the first Monday of the month of June at 10.00 a. m., and for the first time in the year 2001.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Powers

The General Meeting represents the entire body of Shareholders.

The General Meeting has the broadest powers to do, authorize or ratify all acts concerning the Company.

The annual General Meeting of Shareholders shall in addition to electing directors, be required to approve the balance sheet and accounts of the Company and to decide on the distribution of dividends.

Art. 16. Consent of the holders of Series A Preferred Shares

16.1 So long as (i) the Convertible Note referenced in section 5.2.1 hereof is outstanding or (ii) at least twenty-five (25%) per cent of the Series A Preferred Shares are outstanding, and prior to a Qualified IPO (as defined in section 5.7.6), the Company shall not, subject to section 16.2 hereof without the prior written consent of the Board of Directors of the Company, including the consent of the A- Director:

(a) Additional Capital Stock. Subject to section 16.2 hereof, issue any additional capital shares or stock or other equity securities, or instruments convertible into equity securities other than Common Shares issued pursuant any Incentive Plan (as defined in section 5.2.4 hereof) to Plan Beneficiaries, other than the principal founding shareholder of the Company or his affiliate as hereinafter defined, approved by the Board of Directors of the Company.

(b) Dividends. Declare or pay any dividends on any equity securities of the Company other than the Series A Preferred Shares or otherwise acquire for value any of its capital shares (or rights, options or warrants to purchase such shares) now or hereafter outstanding, return any capital to its shareholders as such, or make any distribution of assets to its shareholders;

(c) Amendment to Companies' Articles or Investment Agreements. Alter, amend or change any term or provision of the articles of the Company (other than, as expressly provided for in such articles) or permit the alteration, release, change or amendment of any of the Investment Agreements from time to time in force, as defined in the Convertible Note and a Subscription Agreement to be entered into by the Company, inter alia, pursuant to which the Convertible Note is issued (the «Subscription Agreement»);

(d) No Merger or Sale. Subject to section 16.2 hereof, merge with or into or consolidate with any other corporation, or sell, lease, or otherwise dispose of all, substantially all, or any material portion of its properties, assets, rights, titles and interests;

(e) Transactions with Affiliates. Enter into any transaction, including without limitation, any loans, leases, extensions of credit, services, compensation or royalty agreements with the principal founding shareholder of the Company, or affiliate thereof or of the Company, other than transactions strictly between the Company and its wholly-owned subsidiaries. As used herein the term «affiliate» includes (i) the principal founding shareholder of the Company, (ii) any person which directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls or is controlled by or is under common control with the Company, or the principal founding shareholder of the Company, (iii) any person which beneficially owns or holds five per cent (5%) or more of any class of equity or debt securities of the Company and (iv) as to a physical person within clauses (i), (ii) or (iii), the spouse or any parent, sibling, or child, or spouse thereof, of such physical person. The term «control» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, operations and/or policies of the Company whether through the ownership of securities, by contract or otherwise, and whether such control is formally or informally exercised. For greater certainty, clause (iii) herein shall not apply to the issuance of securities (including exchangeable securities) to, or the entering into contractual arrangements with, a person resulting in such person owning or holding five per cent (5%) or more of any class of equity or debt securities of either Company provided such person does not hold such percentage prior to such issuance or transaction. The first sentence of this section 16.1 (e) shall also not apply to advances and reimbursement of expenses incurred in the ordinary cause of business.

(f) Major Obligations. Unless the Obligation has been contemplated in the annual business plan or budget for the applicable fiscal year, approved by the Board of Directors, including the consent of the A-Directors, the Company shall not, without the consent of the Board of Directors of the Company including the consent of the A-director, undertake, incur, assume, contract, otherwise agree to, release, or waive any Obligation calling for an expenditure or other commitment or having an amount, whether of goods, services, receivables or money, in excess of two hundred fifty thousand (\$250,000.-) USD, either singly or in a series of related transactions. «Obligation» means any liability or obligation, whether direct or indirect, absolute or contingent, secured or unsecured, whether with full or limited recourse, regardless of how evidenced, and whether written or not, (but specifically does not include: (i) obligations arising under endorsement of negotiable instruments for deposit or collection in the ordinary course of business, and (ii) transactions solely between the Company and wholly-owned subsidiaries and not involving or relating to an obligation to any third person).

16.2 The provisions of section 16.1 (a) and (d) hereinabove are not applicable as to (i) any transactions contemplated therein occurring after the Milestone Termination Date and (ii) during the period after the Convertible Note is no longer outstanding upon conversion thereof into Series A Preferred Shares but prior to the Milestone Termination Date: (A) as to section 16.1 (a) the amount to be received by the Company is at least five million US dollars

(US\$5,000,000.-) and

(B) as to section 16.1 (a) and (d) the transaction in question values the Company, before taking into account the effect of such transaction at not less than sixteen million six hundred seventy thousand US dollars (US\$16,670,000.-). For these purposes, Milestone Termination Date means the earlier of (a) the Second Milestone closing (as such term is defined in the Subscription Agreement referred to in section 16.1 c)) and (b) July 1, 2002.

Art. 17. Convening of General Meetings of Shareholders

The Board of Directors may call a General Meeting of Shareholders. The Board is obliged to call it within a month whenever shareholders representing one-fifth of the corporate capital request so in writing, indicating the agenda.

Art. 18. Method of convening meetings

Registered letters, which must indicate the agenda for the meeting, will be sent by registered mail fifteen days at least before the date of the General Meeting to each registered shareholder. If all shareholders are present or are represented by proxy, the meeting may take place without any prior notice.

Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 19. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December 2000.

Art. 20. Legal reserve

After deduction of any and all of the expenses of the Company and amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be set aside for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced below the ten per cent threshold.

The balance of available profits is at the disposal of the General Meeting and must be distributed in the manner as described in Articles 5.3. and 5.5 of the present articles.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution and liquidation

Subject to the application of article 100 of the Law on Commercial Companies, the Company may be dissolved by resolution of the General Meeting of Shareholders, provided that at least holders of fifty-one per cent (51%) of the Series A Preferred Shares have so voted. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 22. Governing Law

All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the corporate capital as follows:

1. Mr Marek Wieckowski, prenamed, twenty-five thousand and three shares	25,003
2. RONGWHELL INVESTMENTS LTD, prenamed, one share	1
Total: twenty-five thousand and four shares	25,004

The shares so subscribed have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash of thirty thousand and four US Dollars and eighty cents (30.004,80 US\$).

As a result the amount of thirty thousand and four US Dollars and eighty cents (30.004,80 US\$) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs

For the purpose of registration, the share capital of 30,004.80 US\$ is valued at 1,399,300.- LUF.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 100,000.- LUF.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:
 - (a) Mr François Pfister (the «A Director») attorney at law residing in Luxembourg, 5, place du Théâtre;
 - (b) Mr Marek Wieckowski, businessman, residing at 1025 Pacific Drive, Delta, B.C Canada;
 - (c) RONGWHELL INVESTMENTS LTD, with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
3. Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
4. The Board of Directors is authorized to appoint a Managing Director among its members.
5. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2002.
6. The registered office of the company is established at 5, place du Théâtre, B.P. 603, L-2016 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is drawn up in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marek Wieckowski, homme d'affaires, demeurant au 1025 Pacific Drive, Delta, B.C. Canada, ici représenté par Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2000,

2. RONGWHELL INVESTMENTS LTD, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, ici représentée par Maître François Pfister, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 1999.

Lesquelles prédites procurations après avoir été paraphées ne varietur par les représentants des comparants resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Dénomination de la Société**

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GlobalNet COMMUNICATIONS.

Art. 2. Siège social de la Société

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société.

Art. 3. Durée de la Société

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet de la Société

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut participer à la création et/ou au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. La Société peut de plus détenir, conférer et exploiter des droits de propriété intellectuelle.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions, Cession d'actions**Art. 5. Capital souscrit et autorisé****5.1 Capital social**

Le capital social est fixé à trente mille quatre dollars américains et quatre-vingts cents (30.004,80 US\$) représenté par vingt-cinq mille et quatre (25.004) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale.

5.2 Capital autorisé

Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'Actions Ordinaires ou d'Actions Privilégiées de Série A, avec ou sans prime d'émission, comme suit:

5.2.1 Capital autorisé A1

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de quinze mille dollars américains (15.000,- US\$) par l'émission d'un maximum de douze mille cinq cents (12.500) Actions Privilégiées de Série A, sans désignation de valeur nominale, par la conversion d'un emprunt convertible (l'«Emprunt Convertible») d'un montant principal d'un million de dollars américains (1.000.000,- US\$), ensemble avec telles Actions Privilégiées de Série A supplémentaires jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de dix millions huit cent mille dollars américains (10.800.000,- US\$) par l'émission d'un maximum de neuf millions (9.000.000) d'Actions Privilégiées de Série A, sans désignation de valeur nominale, qui pourront être émises conformément à des calculs de non-dilution contenus dans un tel Emprunt Convertible.

5.2.2 Capital autorisé A2

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de deux dollars américains et quarante cents (2,40 US\$) par l'émission d'un maximum de deux (2) Actions Privilégiées de Série A sans désignation de valeur nominale.

5.2.3 Capital autorisé A3

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de dix millions huit cent mille dollars américains (10.800.000,- US\$) par l'émission d'un maximum de neuf millions (9.000.000) d'Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale. Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à émettre de telles nouvelles actions conformément à la présente section 5.2.3 sans que les actionnaires ne conservent leur droit de souscription préférentielle et toute émission

d'actions nouvelles conformément à la présente section 5.2.3 devra se faire en conformité avec l'article 16 des présentes.

5.1.4 Capital autorisé E

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de cinq mille dollars américains et quarante cents (5.000,40 US\$) par l'émission d'un maximum de quatre mille cent soixante-sept (4.167) Actions Ordinaires supplémentaires, sans désignation de valeur nominale, qui sont réservées dans le but d'exécuter un ou plusieurs plans de Stock Option (le «Plan d'Incitation») en faveur d'administrateurs, d'employés ou de consultants clés de la Société ou de toute filiale de celle-ci, soit par l'émission d'actions ou de droits relatifs aux actions en faveur de telles personnes directement ou en faveur d'institutions financières, fondations, trusts, sociétés ou toutes autres entités créées à cette fin qui émettront à leur tour des intérêts bénéficiaires dans de telles actions (telles personnes ou entités étant collectivement appelées les «Bénéficiaires du Plan»).

5.1.5. Pouvoir général

L'autorisation ainsi accordée au Conseil d'Administration est valable pour une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte constitutif de la Société.

La durée de ce pouvoir pourra être étendue suivant résolution des actionnaires en Assemblée Générale de temps à autre, de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles de temps à autre, à moins qu'il ne soit expressément prévu autrement dans les présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions nouvelles pendant la période mentionnée ci-avant sans réserver aux actionnaires existant un droit de souscription préférentielle, à moins qu'il ne soit expressément prévu autrement dans les présents statuts.

Quand le Conseil d'Administration effectue une telle augmentation de capital en tout ou en partie en vertu des dispositions dont question ci-avant, il prendra les mesures nécessaires pour modifier cet article 5 afin de faire enregistrer ce changement.

5.3 Actions Ordinaires

Les propriétaires d'Actions Ordinaires auront:

(i) le droit de recevoir des dividendes, quand et tels qu'ils auront été déclarés par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir des profits légalement disponibles à cette fin, après tout paiement requis en faveur des propriétaires d'Actions Privilégiées de Série A, et

(ii) en cas de distribution d'avoirs suite à une liquidation ou autrement, le droit de recevoir leur part des avoirs et des fonds de la Société restant après paiement aux propriétaires des Actions Privilégiées de Série A ou de toutes autres actions émises ayant priorité sur les Actions Ordinaires, des montants spécifiques auxquels ils ont droit, conformément aux dispositions de la section 5.5 des présentes.

5.4 Actions Rachetables

Les Actions Ordinaires sont rachetables par la Société conformément à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, à un prix d'un cent (0,01 US\$) par action, dans les circonstances et sous les conditions approuvées par le Conseil d'Administration et prévues dans (i) un pacte d'actionnaires pouvant entrer en vigueur de temps à autre entre l'actionnaire fondateur principal de la Société, la Société et BEn TELECOM NEVADA, LLC et, le cas échéant, tous autres actionnaires de la Société et/ou (ii) des accords relatifs à des restrictions de cession des actions de la Société pouvant entrer en vigueur de temps à autre entre la Société et les Bénéficiaires du Plan.

5.5 Actions Privilégiées de Série A

Un propriétaire d'Actions Privilégiées de Série A aura le droit de recevoir annuellement des dividendes privilégiés au taux de dix pour cent (10%) du prix d'émission initial (en ce compris la prime d'émission, le cas échéant) des Actions Privilégiées de Série A détenues par celui-ci, lorsque des bénéfices sont légalement disponibles et lorsqu'ils sont déclarés par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société (les «Montants de Dividendes de Série A»). Les Montants de Dividendes de Série A seront privilégiés par rapport aux dividendes sur les Actions Ordinaires et seront cumulatifs. Aucun dividende sur des Actions Ordinaires ne sera payé à un taux supérieur à celui payé sur les Actions Privilégiées de Série A. Toutefois, aucun Montant de Dividendes de Série A ne sera payé en cas de conversion des Actions Privilégiées de Série A en Actions Ordinaires.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, après paiement ou provision effectuée en vue du paiement des dettes et autres engagements de la Société, chaque propriétaire d'Actions Privilégiées de Série A aura le droit de recevoir, des avoirs restants de la Société distribuables aux actionnaires, entier remboursement du prix d'émission initial des Actions Privilégiées de Série A (en ce compris les primes d'émission, le cas échéant) plus tous Montants de Dividendes de Série A cumulés et impayés, avant toute autre distribution aux propriétaires d'Actions Ordinaires de la Société.

Après un tel remboursement et le remboursement subséquent aux propriétaires d'Actions Ordinaires du prix d'émission de celles-ci, le solde des avoirs disponibles est à la libre disposition de l'Assemblée Générale, à condition qu'une telle distribution d'avoirs soit en même proportion pour les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées de Série A.

5.6 Rachat des Actions Privilégiées de Série A

5.6.1 Conformément à l'article 49-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, chaque propriétaire d'Actions Privilégiées de Série A en circulation aura le droit de demander à la Société de racheter:

(a) jusqu'à un tiers (1/3) de toutes ces Actions Privilégiées de Série A détenues par un propriétaire au quatrième anniversaire de la Date d'Emission Initiale de Série A,

(b) jusqu'à un tiers (1/3) de toutes ces Actions Privilégiées de Série A détenues par un propriétaire au cinquième anniversaire de la Date d'Emission Initiale de Série A, et

(c) toutes les Actions Privilégiées de Série A non rachetées en vertu des points (a) et (b), plus toutes Actions Privilégiées de Série A restant non rachetées au sixième anniversaire, et à chaque anniversaire subséquent de la Date d'Émission Initiale de Série A (chaque anniversaire étant une «Date de Rachat de Série A»). La «Date d'Émission Initiale de Série A» est la date de la première émission d'Actions Privilégiées de Série A par la Société.

5.6.2. Chaque propriétaire d'Actions Privilégiées de Série A peut choisir de voir ses Actions Privilégiées de Série A rachetées en vertu de cette clause (i) en notifiant un tel choix à la Société pas plus tard que 30 jours avant chaque Date de Rachat de Série A (un «Avis de Rachat de Série A»). La Société effectuera un tel rachat en un seul versement dû à partir de la Date de Rachat de Série A à laquelle l'Avis de Rachat de Série A se rapporte. Si la Société n'est pas légalement en mesure de racheter toutes les Actions Privilégiées de Série A à compter de la Date de Rachat de Série A, parce que ses bénéfices sont insuffisants ou autrement alors les propriétaires d'Actions Privilégiées de Série A devront partager, proportionnellement au nombre d'actions que de tels propriétaires détiennent, un tel rachat.

5.6.3. Le prix (le «Prix de Rachat de Série A») auquel chaque Action Privilégiée de Série A est à racheter par la Société en vertu de cette sous-section 5.6.3. sera égal au Prix Moyen d'Émission de Série A par action plus tout Montant de Dividende de Série A cumulé et impayé au moment de la Date de Rachat de Série A y relative. «Prix Moyen d'Émission de Série A» signifie (i) la rémunération totale payée pour les Actions Privilégiées de Série A en contrepartie de leur émission, comprenant l'Emprunt Convertible, divisé par (ii) le nombre total d'Actions Privilégiées de Série A qui ont été émises. A et après chaque date à laquelle la Société rachète des Actions Privilégiées de Série A conformément à cette sous-section 5.6.3. en payant le Prix de Rachat de Série A intégral, tous les droits se rapportant aux Actions Privilégiées de Série A à racheter, à l'exception du droit de recevoir le Prix de Rachat de Série A, cesseront et de telles actions ne seront plus censées être en circulation, peu importe que des certificats représentant de telles actions aient été reçus par la Société ou non.

5.6.4. Au cas où la Société ne pourrait pas à n'importe quelle Date de Rachat de Série A légalement racheter de telles Actions Privilégiées de Série A, un tel rachat interviendra aussi tôt que légalement autorisé, avec néanmoins les dividendes qui s'accumulent jusqu'à ce qu'un tel rachat intervienne effectivement.

5.7. Conversion d'Actions Privilégiées de Série A

5.7.1. Sur base des termes prévus dans cet section 5.7., chaque propriétaire d'Actions Privilégiées de Série A aura le droit à son choix, à tout moment et de temps en temps, de demander la conversion d'une telle ou de telles actions en un nombre d'Actions Ordinaires entièrement libérées égal au quotient obtenu en divisant (a) le Prix Moyen d'Émission de Série A (tel que défini dans la section 5.6.3. des présentes) de telles Actions Privilégiées de Série A par (b) le Prix de Conversion de Série A (tel que défini ci-dessous). Le prix de conversion par action auquel les Actions Ordinaires seront émises suite à la conversion d'Actions Privilégiées de Série A (le «Prix de Conversion de Série A»), sera le Prix d'Émission Moyen de Série A ajusté conformément à la présente section 5.7. Le propriétaire de toute Actions Privilégiées de Série A peut exercer son droit de conversion conféré par cette section en délivrant un avis écrit affirmant qu'il choisit de convertir de telles actions. La conversion est réputée avoir été effectuée à la date à laquelle la délivrance est effectuée et sera automatiquement effectuée lors de la survenance d'une «Cotation Qualifiée» (telle que définie ci-dessous) (dans chaque cas, la «Date de Conversion de Série A»).

5.7.2. Sur base des termes prévus dans cette section 5.7., chaque Action Privilégiée de Série A sera automatiquement convertie en un nombre d'Actions Ordinaires entièrement libérées égal au quotient obtenu en divisant (a) le Prix Moyen d'Émission de Série A par (b) le Prix de Conversion de Série A applicable, tel que ce dernier est ajusté et alors en vigueur, immédiatement avant la survenance d'une Cotation Qualifiée, le tout ajusté conformément à la section 5.7.5. ci-dessous.

5.7.3. Aussi tôt que possible après la conversion de toute Action Privilégiée de Série A en Action Ordinaire conformément aux sections 5.7.1. et 5.7.2. ci-dessus, l'Assemblée Générale des Actionnaires constatera les conversions et prendra toutes les résolutions nécessaires en vue de faire enregistrer par-devant notaire la modification des statuts en découlant. La Société procédera aux inscriptions nécessaires dans le Registre (tel que défini dans la section 5.9.), émettra et délivrera à la demande du propriétaire, à l'endroit indiqué par celui-ci, un certificat ou des certificats correspondant au nombre d'Actions Ordinaires entières auxquelles ce propriétaire adroit, et un montant en espèces correspondant à tout intérêt fractionné dans une Action Ordinaire, tel que prévu dans la section 5.7.4. ci-dessous.

5.7.4. Le nombre d'Actions Ordinaires entières qui pourront être émises suite à la conversion d'Actions Privilégiées de Série A sera calculé sur base du nombre total de telles Actions Privilégiées de Série A à convertir. Lors de la conversion d'Actions Privilégiées de Série A, la Société n'émettra pas de fractions d'Actions Ordinaires. Si des fractions d'Actions Ordinaires auraient dû être émises lors de la conversion de telles actions, mais en raison de la limitation décrite dans la phrase précédente de cette section 5.7.4., la Société paiera à la place de ces fractions une compensation en espèces correspondant à de tels intérêts fractionnés, d'un montant égal au produit du (i) prix d'une Action Ordinaire tel que déterminé de bonne foi par le Conseil d'Administration et (ii) un tel intérêt fractionné. Les propriétaires d'intérêts fractionnés n'auront aucun droit en tant qu'actionnaire de la Société en relation avec de tels intérêts fractionnés.

5.7.5. Le Prix de Conversion de Série A pour chaque Actions Privilégiées de Série A fera l'objet d'ajustements de temps à autre de la manière suivante:

(a) Si la Société peut, à tout moment ou de temps à autre après la Date d'Émission Initiale de Série A (telle que définie dans la section 5.6.1. des présentes), émettre toute Action Ordinaire (autre que les Actions Ordinaires disponibles pour les Plans d'Incitation prévus dans la section 5.2.4. des présentes pour lesquelles aucun ajustement de non-dilution ne doit être effectué) pour un montant par action inférieur au Prix de Conversion de Série A en vigueur immédiatement avant l'émission de telles Actions Ordinaires, alors le Prix de Conversion de Série A tel qu'en vigueur immédiatement avant chacune de ces émissions, sera diminué sur-le-champ à un prix égal au quotient obtenu en divisant:

(i) un montant égal à la somme de (x) nombre total des Actions Ordinaires en circulation immédiatement avant une telle émission, multiplié par le Prix de Conversion de Série A en vigueur immédiatement avant une telle émission, et (y)

le prix de souscription reçu par la Société lors d'une telle émission; par (ii) le nombre total d'Actions Ordinaires en circulation immédiatement après l'émission de telles Actions Ordinaires.

(b) En vue de tout ajustement du Prix de Conversion de Série A conformément à la clause (a) ci-avant, les dispositions suivantes seront applicables:

(i) en cas d'émission d'Actions Ordinaires contre espèces lors d'une offre publique ou un placement privé, la rémunération sera censée être le montant payé en espèces pour celles-ci après déduction de tous décotes, commissions ou frais de placement payables par la Société à tout preneur ferme ou agent de placement en relation avec l'émission et la vente de celles-ci;

(ii) en cas d'émission d'Actions Ordinaires pour un montant en tout ou en partie autrement qu'en espèces, la rémunération autre qu'en espèces sera censée être la juste valeur par action telle que déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration de la Société et certifiée par le commissaire aux comptes de la Société, indépendamment de tout traitement comptable;

(iii) en cas d'émission d'options d'achat ou de droits de souscription d'Actions Ordinaires, de valeurs convertibles à leur échéance ou échangeables contre des Actions Ordinaires, ou d'options d'achat ou de droits de souscrire de telles valeurs convertibles ou échangeables:

(1) le nombre maximum d'Actions Ordinaires délivrables lors de l'exercice de tels options d'achat ou droits de souscrire à des Actions Ordinaires sera censé avoir été émis au moment où de telles options ou droits ont été émis et pour un prix de souscription égal au prix de souscription (déterminé de la manière prévue dans les sections 5.7.1. et (ii) ci-dessus), le cas échéant, reçu par la Société lors de l'émission de tels options ou droits plus le prix minimum d'achat fourni pour de tels options ou droits à des Actions Ordinaires ainsi couvertes;

(2) le nombre maximum d'Actions Ordinaires délivrables lors de la conversion ou de l'échange de telles valeurs convertibles ou échangeables ou lors de l'exercice d'options d'achat ou droits de souscrire à de telles valeurs convertibles ou échangeables et la conversion ou l'échange subséquents de ceux-ci sera censé avoir été émis au moment où de tels valeurs, options ou droits ont été émis et pour un prix de souscription égal au prix de souscription reçu par la Société pour toute valeur et options ou droits liés (à l'exclusion de tout montant en espèces reçu à titre d'intérêts cumulés ou de dividendes cumulés), plus le prix de souscription supplémentaire, le cas échéant, à recevoir par la Société lors de la conversion ou de l'échange de telles valeurs ou l'exercice de tous options ou droits liés (la rémunération étant, dans chaque cas, à déterminer de la façon prévue aux points (i) et (ii) ci-dessus);

(3) à chaque changement dans le nombre d'actions ou le prix d'exercice des Actions Ordinaires livrables lors de l'exercice de toutes options ou de tous droits et conversions ou échanges pour de telles valeurs, autrement qu'un changement résultant des dispositions de non-dilution de celles-ci, le Prix de Conversion de Série A sera réajusté sur le champ au Prix de Conversion de Série A qui aurait été obtenu si l'ajustement fait lors de l'émission de tels options, droits ou valeurs non convertis avant un tel changement ou tels options ou droits non convertis liés à de telles valeurs, avait été fait sur base d'un tel changement, et

(4) à l'expiration de tels options ou droits, la cessation de tels droits de convertir ou échanger ou l'expiration de toutes options ou droits liés à de telles valeurs convertibles ou échangeables, le Prix de Conversion de Série A sera réajusté sur le champ au Prix de Conversion de Série A qui aurait été obtenu si l'ajustement fait lors de l'émission de tels options, droits, valeurs ou options ou droits liés à de telles valeurs avait été fait sur base de l'émission du seul nombre d'Actions Ordinaires réellement émis lors de l'exercice de tels options ou droits, lors de la conversion ou de l'échange de telles valeurs ou lors de l'exercice des options ou droits liés à de telles valeurs et la conversion ou l'échange postérieur de ceux-ci.

(c) Si, à tout moment après la Date d'Emission Initiale de Série A, le nombre d'Actions Ordinaires en circulation est augmenté par un dividende payé en Actions Ordinaires ou par une subdivision ou un fractionnement d'Actions Ordinaires, alors, suite à la date d'inscription en vue de la détermination des propriétaires d'Actions Ordinaires habilités à recevoir un tel dividende, subdivision ou fractionnement, le Prix de Conversion de Série A sera diminué de façon appropriée de sorte que le nombre d'Actions Ordinaires susceptibles d'être émises par conversion de chaque Action Privilégiée de Série A soit augmenté en proportion d'une telle augmentation d'Actions Ordinaires en circulation.

(d) Si, à tout moment après la Date d'Emission Initiale de Série A, le nombre d'Actions Ordinaires en circulation est diminué par une combinaison des Actions Ordinaires en circulation, alors, suite à la date d'inscription d'une telle combinaison, le Prix de Conversion sera augmenté de manière appropriée de sorte que le nombre d'Actions Ordinaires susceptibles d'être émises par conversion de chaque Action Privilégiée de Série A soit diminué en proportion d'une telle diminution d'Actions Ordinaires en circulation.

(e) En cas de réorganisation du capital de la Société, toute reclassification des actions de la Société (autre qu'un changement dans la valeur nominale ou une suppression de valeur nominale existante ou une fixation d'une valeur nominale inexistante jusqu'alors ou suite à une subdivision des valeurs, un fractionnement ou une combinaison d'actions), ou toute fusion de la Société, chaque Action Privilégiée de Série A sera, après une telle réorganisation, reclassification, ou fusion, convertible en tels nature et nombre d'actions ou autres valeurs ou avoirs de la Société ou de toute entité résultant d'une telle consolidation ou résultant de la fusion, auquel le propriétaire du nombre d'Actions Ordinaires délivrables (immédiatement avant la période d'une telle réorganisation, reclassification ou fusion) lors de la conversion de telles Actions Privilégiées de Série A aurait été à même de recevoir lors d'une telle réorganisation, reclassification ou fusion. Les dispositions de cette clause s'appliqueront également à toutes réorganisations, reclassifications ou fusions subséquentes.

(f) Aucun ajustement dans le Prix de Conversion de Série A ne sera requis si un tel ajustement ne nécessite pas une augmentation ou une réduction du Prix de Conversion de 0,01% au moins; à condition que tout ajustement non requis en vertu de cette disposition soit reporté et pris en compte lors de tout ajustement subséquent. Tous calculs en vertu des points (a) à (e) ci-avant seront faits au centième (1/100) d'un cent ou au dixième (1/10) d'une action, selon le cas.

(g) Dans tous les cas où les dispositions de cette section 5.7. requièrent qu'un ajustement devienne effectif immédiatement après la date d'inscription d'un événement, la Société peut reporter jusqu'à la survenance de cet événement (x) l'émission, en faveur du propriétaire de toute Action Privilégiée de Série A convertie après une telle date d'inscription et avant la survenance d'un tel événement, d'Actions Ordinaires susceptibles d'être émises lors d'une telle conversion en raison de l'ajustement requis par un tel événement, en plus des Actions Ordinaires susceptibles d'être émises lors de cette conversion avant de donner effet à de tels ajustements, et (y) le cas échéant, le paiement à un tel propriétaire de tout montant en espèces à la place d'une Action Ordinaire fractionnée en vertu des présents statuts; à condition, toutefois, que la Société fournisse à un tel propriétaire un titre approprié prouvant le droit d'un tel propriétaire de recevoir de telles Actions Ordinaires supplémentaires et tel montant en espèces.

(h) Au cas où des propriétaires de la majorité au moins des Actions Privilégiées de Série A alors en circulation consentent par écrit à limiter, ou renoncer dans son intégralité, à tout ajustement de non-dilution auquel les propriétaires d'Actions Privilégiées de Série A auraient autrement eu droit, la Société ne sera pas requise d'effectuer de quelconques ajustements relatifs à toute Action Privilégiée de Série A en excédent d'une telle limite ou pour laquelle ils ont renoncé, dans les termes établis par un tel consentement.

(i) Les calculs de tous montants sous cette section 5.7.5. seront faits en présumant que tous autres ajustements de non-dilution ou similaires devant être faits aux termes de toutes autres valeurs résultant de la transaction provoquant l'ajustement en vertu de cette section 5.7.5. ont été effectués au préalable, afin de maintenir l'intérêt économique relatif des Actions Privilégiées de Série A vis-à-vis des autres valeurs émises par la Société.

5.7.6. Pour les besoins des présents statuts, une «Cotation Qualifiée» signifie

(i) une offre publique intégralement souscrite (souscrite par un souscripteur de renommée internationale) d'Actions Ordinaires déclarée conformément aux lois applicables aux valeurs mobilières, ou conformément à une exemption applicable,

(ii) une cotation des Actions Ordinaires auprès d'une bourse de valeurs de réputation en Amérique du Nord ou en Europe et (iii) impliquant une offre de prix public par action (avant les commissions et dépenses des preneurs fermes) qui ne doit pas être inférieur à cinq fois le Prix Moyen d'Emission de Série A par action (tel qu'ajusté proportionnellement pour des fractionnements, consolidation de valeurs ou tous autres changements de capital conformément aux présents statuts) et avec une offre de prix global qui ne pourra être inférieure à cinquante millions (50.000.000,-) d'Euros ou l'équivalent dans toute autre devise.

5.8 Cessions d'actions

Tous transferts d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées de Série A sera soumis aux termes et conditions d'un pacte d'actionnaires et de certains accords relatifs à des restrictions de cession des valeurs de la Société qui pourront être en vigueur entre la Société et ses actionnaires. Le Conseil d'Administration et les actionnaires dans la mesure requise pourront contraindre les cessionnaires à adhérer à de tels accords.

5.9 Actions

Les Actions Ordinaires ou Privilégiées de Série A seront émises uniquement sous forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Toutes les actions émises seront inscrites dans le Registre des Actionnaires (le «Registre»), qui sera tenu au siège social de la Société et Qui contiendra le nom de chaque actionnaire, son pays de résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'actions détenues par lui et le montant libéré sur chaque action.

Toute cession d'action se fera au moyen d'une déclaration écrite de cession à inscrire dans le Registre, une telle déclaration étant à dater et à signer par le cédant et le cessionnaire, ou par la personne détenant les pouvoirs d'agir pour eux.

Tout actionnaire fournira au Conseil d'Administration une adresse à laquelle tous avis et annonces de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre.

Si un actionnaire ne fournit pas une telle adresse, le Conseil d'Administration pourra permettre qu'un avis à cet effet soit inscrit dans le Registre et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse qui pourra être inscrite de temps en temps par le Conseil d'Administration, jusqu'à ce qu'une autre adresse ait été fournie au Conseil d'Administration par cet actionnaire.

Tout actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse telle qu'elle a été inscrite dans le Registre au moyen d'un avis écrit adressé à la Société à son siège social ou à toute autre adresse communiquée par le Conseil d'Administration de temps en temps.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toute action confère une voix à toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 6. Administrateurs

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour la première fois, jusqu'à l'assemblée annuelle devant se tenir en 2002 et ensuite pour un terme d'une année, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, et toujours révocables par elle.

Aussi longtemps que 25% des Actions Privilégiées de Série A émises de la Société sont en circulation, les propriétaires d'Actions Privilégiées de Série A auront seuls le droit de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires des candidats pour un mandat d'administrateur, étant entendu qu'au moins deux candidats devront être proposés pour le mandat en question. L'administrateur élu parmi les candidats proposés par les propriétaires d'Actions Privilégiées de Série A est désigné dans les présents statuts comme «Administrateur A».

Art. 7. Président, Convocations et Réunions du Conseil d'Administration

7.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

7.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que (i) deux administrateurs le demandent ou (ii) l'Administrateur A le demande.

7.3 Le Conseil d'Administration se réunira au moins trimestriellement.

7.4 Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

7.5 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire, à condition, conformément au présent article, qu'un de ces membres soit l'Administrateur A.

7.6 Les convocations pour une réunion des administrateurs, à moins que tous les administrateurs n'y renoncent par tous moyens, se feront quinze jours au moins avant la réunion et contiendront l'ordre du jour d'une telle réunion.

7.7 Au cas où un quorum pour que le Conseil agisse à une réunion ayant un ordre du jour spécifique n'est pas atteint en raison de l'absence de l'Administrateur A, les administrateurs restants convoqueront de bonne foi une seconde réunion pour une date et une heure auxquelles l'Administrateur A pourra être présent; à condition toutefois que la date de la seconde réunion ne soit pas fixée avant le cinquième jour suivant la première réunion et pas après le dixième jour à partir de cette même réunion (ou, si le cinquième ou le dixième jours ne sont pas ouvrables, le plus prochain jour ouvrable suivant le cinquième ou le dixième jour) à la même heure que la première réunion. Si l'Administrateur A n'est pas présent à cette deuxième réunion, une troisième réunion sera convoquée pour toute date à fixer après la période de dix jours pré-mentionnée, mais pas avant le deuxième jour suivant la seconde réunion. A cette troisième réunion, le quorum pour une transaction valable sera de la majorité des administrateurs, peu importe que l'Administrateur A soit présent ou non.

7.8 Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'administration présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment les autres membres et d'être entendu par tous les membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

7.9 Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

7.10 Toute réunion du Conseil d'Administration sera considérée comme étant tenue au Luxembourg, nonobstant le fait que quelques-uns ou tous les administrateurs ont participé à la réunion par représentation ou via un moyen de communication.

Art. 8. Conflits d'intérêts

Un administrateur ayant un intérêt personnel dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil devra faire connaître cet intérêt personnel au Conseil et fera inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations du Conseil, mais il continuera à compter pour le quorum.

Quand le quorum est atteint lors d'une réunion et qu'un ou plusieurs administrateurs se sont abstenus de voter en vertu de l'alinéa précédent, les résolutions seront valablement adoptées par le vote de la majorité des administrateurs restants.

A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant que les votes n'interviennent sur toute autre affaire, les actionnaires seront informés de toutes les affaires pour lesquelles un administrateur avait un intérêt personnel.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Pouvoirs de signature

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué sous réserve d'une résolution valablement adoptée, si nécessaire, concernant les affaires régies par l'article 16 des présentes ou par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Sous réserve d'une résolution valablement adoptée, si nécessaire, concernant les affaires régies par l'article 16 des présentes:

(i) le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

(ii) il peut aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Actions en justice

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance**Art. 13. Commissaire**

La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires de réputation internationale nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale**Art. 14. Assemblée Générale Annuelle**

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Pouvoirs

L'Assemblée Générale représente l'intégralité des Actionnaires.

L'Assemblée Générale a le pouvoir de faire, d'autoriser ou de ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera, en plus de l'élection des administrateurs, tenue d'approuver le bilan et les comptes de la Société et de décider de la distribution de dividendes.

Art. 16. Consentement des propriétaires d'Actions Privilégiées de Série A

16.1. Aussi longtemps que (i) l'Emprunt Convertible mentionné dans la section 5.2.1. des présents statuts est exigible ou (ii) au moins vingt-cinq pour cent (25%) des Actions Privilégiées de Série A sont en circulation, et avant une Cotation Qualifiée (telle que définie dans la section 5.7.6.), la Société, ne pourra, sous réserve de la section 16.2. des présentes, sans l'accord écrit préalable du Conseil d'Administration de la Société, incluant le consentement de l'Administrateur A:

(a) Titres représentatifs du capital supplémentaires. Sous réserve de la section 16.2. des présentes, émettre toutes actions représentatives du capital supplémentaires ou titres ou autres valeurs mobilières ou instruments convertibles en valeurs mobilières autres que des Actions Ordinaires émises en vertu d'un «Plan d'Incitation» approuvé par le Conseil d'Administration de la Société (tel que défini dans la section 5.2.4. des présentes) en faveur des Bénéficiaires du Plan, autres que l'actionnaire fondateur principal de la Société ou ses filiales ainsi que défini ci-après;

(b) Dividendes. Déclarer ou payer tous dividendes sur toutes valeurs mobilières de la Société autres que les Actions Privilégiées de Série A ou autrement acquérir à titre onéreux toutes actions de son capital (ou droits, options ou warrants pour acquérir ces actions) en circulation actuellement ou dans le futur, rembourser tout capital à ses actionnaires en tant que tels, ou effectuer toute distribution d'avoirs à ses actionnaires;

(c) Modification des statuts de la société ou des «Accords d'Investissements». Remanier, modifier ou changer les termes ou dispositions des statuts de la Société (autres que, tel qu'expressément prévu dans de tels statuts) ou permettre le remaniement, la modification ou le changement de chacun des «Accords d'Investissements» de temps à autre en vigueur, tels que définis dans l'«Emprunt Convertible» et un «Accord de Souscription» à intervenir entre la Société et d'autres parties, en vertu duquel l'«Emprunt Convertible» est émis (l'«Accord de Souscription»);

(d) Pas de Fusion ou Vente. Sous réserve des dispositions de la section 16.2. des présentes, fusionner avec ou dans une autre société, vendre, donner à bail ou autrement disposer de tous ou substantiellement tous, ou toute portion matérielle de ses propriétés, avoirs, droits, titres et intérêts;

(e) Transactions avec des Filiales. Effectuer toute transaction, incluant sans limitation, tous prêts, baux, extensions de crédit, services, compensation ou accords de redevances avec l'actionnaire fondateur principal de la Société, les filiales de celui-ci ou les filiales de la Société, autres que des transactions exclusivement conclues entre la Société et ses filiales détenues à 100%. Le terme «filiale» tel qu'utilisé dans les présentes comprend (i) l'actionnaire fondateur principal de la Société, (ii) toute personne qui, directement ou indirectement, au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la Société ou l'actionnaire fondateur principal de la Société (iii) toute personne bénéficiaire de la propriété de cinq pour cent (5%) ou plus de toute classe de valeurs mobilières de la Société et (iv) relativement aux personnes physiques des clauses (i), (ii) ou (iii), le conjoint ou tout parent, frères et soeurs, enfants ou conjoint de ceux-ci, d'une telle personne physique. Le terme «contrôle» signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion, les opérations et/ou la politique de la Société soit par la propriété de titres, soit par contrat ou autrement et peu importe que ce contrôle soit exercé officiellement ou inofficiellement. Pour une plus grande certitude, la clause (iii) des présentes ne s'appliquera pas à l'émission de valeurs mobilières (incluant des valeurs mobilières échangeables) en faveur de, ou à la conclusion d'accords contractuels avec, une personne ayant pour résultat que cette personne détiendra ou sera propriétaire de cinq pour cent (5%) ou plus de toute classe de valeurs mobilières de la Société, à condition que cette personne ne détienne pas un tel pourcentage préalablement à une telle émission ou une telle transaction. La première phrase de cette section 16.1. (e) ne s'appliquera pas non plus à des avances ou remboursements de frais encourus dans le cours normal des affaires;

(f) Obligations Majeures. A moins que l'Obligation n'ait été prévue dans le plan d'affaires annuel ou dans le budget de l'année sociale y relative, approuvé par le Conseil d'Administration, incluant le consentement de l'Administrateur A, la Société ne pourra, sans le consentement du Conseil d'Administration de la Société, incluant le consentement de l'Administrateur A, entreprendre, souscrire, contracter ou autrement consentir à, libérer ou renoncer à toute Obligation appelée pour une dépense ou un autre engagement ou ayant un montant, soit de marchandises, de services, de créances ou d'argent pour un montant supérieur à deux cent cinquante mille dollars américains (250.000,- US\$), soit séparément, soit dans une série de transactions liées. «Obligation» signifie tout engagement ou obligation, soit direct ou indirect,

irrévocable ou conditionnel, garanti ou non-garanti, avec recours entier ou limité, peu importe la manière dont il est prouvé, écrit ou non, (mais ne vise pas: (i) les obligations résultant d'un endossement d'instruments négociables pour dépôt ou encaissement dans le cours normal des affaires et (ii) des transactions uniquement entre la Société et des filiales entièrement détenues et ne concernant pas ou qui n'est pas en relation avec une obligation d'une tierce personne).

16.2. Les dispositions de la section 16.1. (a) et (d) ci-avant ne sont pas applicables relativement à (i) toutes transactions y prévues intervenant après la Date de Fin de l'Évènement Déterminant et (ii) durant la période pendant laquelle l'Emprunt Convertible n'est plus dû lors de la conversion de celui-ci en Actions Privilégiées de Série A mais avant la Date de Fin de l'Évènement Déterminant: (A) relativement à la section 16.1. (a) le montant à recevoir par la Société est au moins de cinq millions de dollars américains (5.000.000,- US\$) et (B) relativement à la section 16.1. (a) et (d) la transaction en question permet une évaluation de la Société, avant de prendre en compte les effets d'une telle transaction, à pas moins de seize millions six cent soixante dix mille dollars américains (16.670.000,- US\$). A cette fin, la Date de Fin de l'Évènement Déterminant signifie la première des deux dates suivantes: (a) la date de clôture du Deuxième Évènement Déterminant (tel que ce terme est défini dans l'Accord de Souscription dont question à la section 16.1. (c) et (b) le 1^{er} juillet 2002.

Art. 17. Convocation des Assemblées Générales d'Actionnaires

Le Conseil d'Administration peut convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires. Il est obligé de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Art. 18. Moyens de convocation

Des lettres recommandées, qui doivent contenir l'ordre du jour de la réunion, seront envoyées quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale à chaque actionnaire nominatif. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés par un mandataire, la réunion pourra se tenir sans convocation préalable.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 20. Réserve légale

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale et devra être distribué de la manière prévue aux articles 5.3 et 5.4 des présents statuts.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution et liquidation

Sous réserve de l'application de l'article 100 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale à condition que cinquante et un pour cent (51%) des propriétaires d'Actions Privilégiées de Série A aient voté en ce sens. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 22. Loi applicable

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Marek Wieckowski, prénommé, vingt-cinq mille et trois actions	25.003
2) RONGWHELL INVESTMENTS LTD, prénommée, une action	1
Total: vingt-cinq mille et quatre actions.	25.004

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille quatre dollars américains et quatre-vingt cents (30.004,80 USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de 30.004,80 USD est évalué à 1.399.300,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 100.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente Assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - (a) Maître François Pfister, avocat, demeurant à Luxembourg, 5, place du Théâtre (l'«Administrateur A»);
 - (b) Monsieur Marek Wieckowski, homme d'affaires, demeurant au 1025 Pacific Drive, Delta, B.C. Canada;
 - (c) RONGWHELL INVESTMENTS LTD ayant son siège social à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L- 1471 Luxembourg.
- 4.- Le Conseil d' Administration est autorisé à désigner un administrateur-délégué en son sein.
5. Leur mandat expirera après l'Assemblée Générale de l'année 2002.
6. Le siège social de la société est fixé à L-2016 Luxembourg, 5, place du Théâtre, B.P. 603.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keereman, F. Pfister, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 13, case 11. – Reçu 13.993 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

P. Frieders.

(00006/212/1050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2001.

FINANCIERE KLEBER HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

— STATUTS

L'an deux mille, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP., ayant son siège social Panama,
 - 2) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENGGE, ayant son siège social Panama.
- toutes deux représentées par Madame Nicole Fletcher, employée privée, demeurant à Trèves, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles sociétés, telles que représentées, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme holding dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE KLEBER HOLDING.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'Article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 10.00 heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama XEN INVESTMENTS CORP., prénommée, deux mille sept cent quatre-vingt-dix actions	2.790
2) La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENGGE, prénommée, trois cent dix actions	310
Total: trois mille cent actions	3.100

Le prédit capital de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 31.000,- EUR à 1.250.537,- LUF (cours officiel: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Marc Hilger, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg,
- c) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Fletcher, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 6, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 décembre 2000.

P. Decker.

(00004/206/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2001.

CHESNAY, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

STATUTS

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société GASA DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, dont le siège social est à F-75008 Paris, 11, rue François I^{er}, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris B 425104643 (99B17593), représentée aux fins des présentes par Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'un pouvoir donné à Paris, le 8 décembre 2000;

2) Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel, agissant en son nom personnel.

Le prédit pouvoir, après avoir été signé ne varietur, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHESNAY.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Titre II.- Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmé par écrit dans les six jours francs.

Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopie, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation de pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature d'un seul administrateur ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration.

Titre IV.- Surveillance

Art. 16. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale i elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 17. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 18. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année, à dix heures trente, et pour la première fois en l'an deux mille deux. Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 21. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 22. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Art. 23. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 24. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau.

Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille un.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 26. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 27. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 28. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif les actions de capital seront remboursées.

Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 29. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire ainsi qu'il suit aux cinquante (50) actions représentant le capital social:

1) La société GASA DEVELOPPEMENT, préqualifiée, quarante-neuf actions	49
2) Monsieur Robert Roderich, prénommé, une action	1
Total: cinquante actions	50

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à la somme de cent soixante-dix- mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Le Conseil d'administration est composé de trois membres. Sont nommés administrateurs pour un terme d'une année:

- a) Monsieur Pierre de Andrea, administrateur de sociétés, demeurant à F-75008 Paris;
- b) Monsieur Freddy De Greef, administrateur de sociétés, demeurant à B-1950 Kraainem;
- c) Monsieur Robert Roderich, prénommé.

2. Est désigné comme Commissaire aux comptes pour un terme d'une année:

- Monsieur Guy Schosseler, expert-comptable, demeurant à L-3409 Dudelange.

3. L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à l'un ou plusieurs de ses membres.

4. L'adresse du siège social de la société est fixée: 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Dal Zotto, R. Roderich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2000, vol. 864, fol. 79, case 11. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 21 décembre 2000.

Pour expédition conforme.

(00002/207/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2001.

PRINCE RUPPERT BAYVIEW HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Piso 2, Calle 53 Este, Torre Swiss Bank, Urb. Marbella Panama, République du Panama, ici représentée par Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 15 décembre 2000.

2) La société GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Piso 2, Calle 53 Este, Torre Swiss Bank, Urb. Marbella Panama, République du Panama, ici représentée par Monsieur Loen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 15 décembre 2000.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège social, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PRINCE RUPPERT BAYVIEW HOLDINGS S.A. (ci-après «la Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales. Elle pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que des brevets et autres droits intellectuels similaires et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

Elle pourra gérer et mettre en valeur son portefeuille et ses brevets et autres droits intellectuels similaires par qui et de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 5. Capital. Le capital social de la société est fixé à 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 2.500,- EUR (deux mille cinq cents euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les conditions prévues par la loi et les dispositions applicables au changement des statuts.

En cas d'augmentation de capital social, les actions à souscrire seront d'abord offertes aux actionnaires existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs actions.

Chapitre II. Administration, surveillance

Art. 8. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le Conseil d'Administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés. Il est en outre dans ses pouvoirs de procéder à l'actualisation des statuts et ceci notamment, lorsque des clauses devenues sans objet y figurent. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et pour la représenter en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Il appartient au Conseil d'Administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Chapitre III. Assemblée Générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juillet à seize (16) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre IV. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sous réserve des dispositions légales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre V. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le trente et un décembre deux mille un.
2. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en l'an deux mille deux.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
	EUR	EUR	
1) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée:	247.500,-	247.500,-	99
2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée:	2.500,-	2.500,-	1
Total:	250.000,-	250.000,-	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versement en espèces, de sorte que la somme de 250.000,- EUR (deux cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation, Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital souscrit de la société est estimé à 10.084.975,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 155.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Johan Dejang, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- b) Eric Vanderkerken, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- c) Michèle Musty, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

3. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de un an et prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2001.

4. Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration de la société est autorisé à élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués qui auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur seule signature, dans le cadre de la gestion journalière.

5. L'adresse de la société est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2000, vol. 464, fol. 21, case 7. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 décembre 2000.

A. Lentz.

(00019/221/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2001.

XATON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.069.

La société EUROGEST S.A. a dénoncé le contrat de domiciliation avec effet à partir du 1^{er} janvier 2001 de la société suivante:

XATON LUXEMBOURG S.A.

N° Matricule: 1993 4006 434

Registre de commerce: B 4.069

Clervaux, le 21 décembre 2000.

S. Veithen

Enregistré à Clervaux, le 21 décembre 2000, vol. 209, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff.(signé): F. Kler.

(90013/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2001.

XATON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux, 17, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.069.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 20 décembre 2000

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XATON LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Clervaux, 17, Grand-Rue,

- constituée suivant l'acte de Maître Martine Weinandy, notaire à Clervaux, le 30 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 368 du 1^{er} août 1996, page 17638,

- inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch sous le numéro B 4.069,

L'Assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Walter Philippe, demeurant à B-6698 Ennal, 3, rue des Fusillés,

qui désigne comme secrétaire, Madame Veithen Sandra, demeurant à B-4750 Butgenbach, 2, Zur Hütte,

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Stéphanie Maus, demeurant à B-4780 St-Vith, 51, Rodter Strasse.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

I: Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué et le commissaire.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la prédite société accepte, à compter de ce jour, les démissions:

a) Monsieur Walter Philippe, demeurant à B-6698 Ennal, 3, rue des Fusillés;

b) Monsieur Baudouin Alimassi, demeurant à B-4100 Seraing, 20, rue Padillon;

c) Madame Pamela Joan Evans, demeurant à B-6698 Ennal, 3, rue des Fusillés.

II. - de sa fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Walter Philippe, prédit.

III. - de sa fonction de commissaire à savoir:

Monsieur Rüdiger Van Oppens, demeurant à NL-1051 Amsterdam, 235, Macrcantilaan.

Et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente Assemblée a été clôturée à 11.40 heures.

W. Philippe / S. Veithen / S. Maux

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Clervaux, le 21 décembre 2000, vol. 409, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): F. Kler.

(90014/999/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 janvier 2001.